

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/10005/Corr.1  
7 décembre 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES A CHYPRE

(Pour la période allant du 2 juin 1970 au 1er décembre 1970)

RECTIFICATIF

1. Page 26, paragraphe 67, au lieu de "On n'a pas enregistré de nouveaux actes de terrorisme entre les deux communautés..." lire "On n'a enregistré de nouveaux actes de terrorisme ni dans l'une ni dans l'autre communauté..."
2. Page 40, paragraphe 106, à la dix-septième ligne, au lieu de "d'un autre pays;" lire "d'un pays quelconque;"
3. Page 47, paragraphe 122, à la cinquième ligne, au lieu de "(par. 113)" lire "(par. 111)".

-----

